



Compte-rendu

Conseil municipal du 03 octobre 2018

Séance n°8

1. Présentation du rapport du SPANC

Intervention de Jean-Yves AMBAUD, vice-président à la CDC en charge Développement durable, mobilité et santé publique et Quentin PIRIOU, technicien SPANC

Suite à ses 604 contrôles effectués sur ces 2 dernières années, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a souhaité présenter aux élus un bilan permettant ainsi de connaître l'état de l'ANC sur la commune.

Ce rapport est consultable dans chaque mairie des communes déléguées.

2. Désertification médicale

Intervention des Docteurs Gaston DOURESSAMY et Nelly VINCENT

Présence de Florence DELGOULET, pharmacienne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'au niveau national, la désertification médicale est alarmante. Sur la commune, il y a encore quelques temps, il y avait 4 médecins, 2 dentistes et 5 pharmaciens. Il ne reste aujourd'hui plus que 2 médecins, un dentiste à temps partiel et une pharmacie.

Monsieur le Maire souligne l'implication des Docteurs DOURESSAMY et VINCENT concernant ce sujet et remercie leur présence.

Docteur DOURESSAMY explique qu'il est nécessaire de prévenir que la désertification menace le secteur, mais que ce n'est pas une fatalité.

Il ajoute que le départ de nombreux médecins sur le territoire provoque un afflux de patient au niveau du cabinet médical, pour seulement 2 médecins.

En l'état actuel, la patientèle correspond à celle de 6 médecins.

Il propose ainsi de remonter une équipe, composée de médecins et d'internes et de créer un grand centre médical où sera pratiquée la médecine moderne.

Avoir une grande équipe permettra :

- de décharger des médecins du groupe médical pour s'occuper des interventions non programmées et décharger les urgences
- de pratiquer la télémédecine

Docteur DOURESSAMY demande ainsi au Conseil de s'associer à ce projet en proposant un espace pour pouvoir accueillir cette nouvelle équipe.

Madame LABROUSSE informe le Conseil qu'au niveau départemental et même national, sont recherchés des sites pilotes de médecine moderne. De plus, le Département destine une enveloppe de 500 000 € pour de tels projets, ainsi qu'un soutien administratif, afin de lutter contre la désertification médicale.

Monsieur le Maire souligne le problème financier, que ce soit pour la création d'un nouveau site ou de l'extension du bâtiment existant. Il propose ainsi de demander à l'Etat que ces maisons de santé dépendent de budgets annexes, afin que ces dépenses spécifiques n'affectent pas les autres postes.

Monsieur AMBAUD, président du Pays Sud Charente, félicite l'idée novatrice de poste avancé d'hôpital en zone rurale et évoque la possibilité d'une participation financière de la région Nouvelle Aquitaine.

Sur proposition de Monsieur le Maire, une commission santé est créée :

- | | | |
|------------------------|------------------------|--------------------------|
| ▪ Jean-Michel BOLVIN | ▪ Christine LABROUSSE | ▪ Florence DELGOULET |
| ▪ Myriam HUGUET | ▪ Dany GAVOILLE | ▪ Jean-Jacques PUYDOYEUX |
| ▪ Dr Gaston DOURESSAMY | ▪ Bernard HERBRETEAU | ▪ Béatrice PIVETEAU |
| ▪ Dr Nelly VINCENT | ▪ Bernard LATUILLERIE | ▪ Patrick SALLÉE |
| ▪ Catherine HOLLEMAERT | ▪ Dr Jean-Claude LOUIS | |

Monsieur BOLVIN informe que le Pays Sud Charente mettra à disposition de la commission Anna LE MOAL, Animatrice Santé, chargée de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

3. Présentation du rapport d'activité CALITOM 2017

Intervention de Jean-Jacques PUYDOYEUX

Production de déchets :

Monsieur PUYDOYEUX souligne l'évolution du volume de déchets (sacs noirs, sacs jaunes, déchetterie, verre) / habitant : 611 kilos en 2017 (moyenne nationale : 634 kilos), contre 566 kilos en 2010, pour la Charente.

Parmi ce volume global de déchets, on distingue :

- Les emballages recyclables et papier : les consignes de tri sont correctement respectées et le volume est constant. Il faut néanmoins limiter les emballages en plastique et privilégier les emballages en papier.
- Les ordures ménagères : Le recul de la production d'ordures ménagères est particulièrement marquant cette année : 176 kilo/hab./an en 2017 (moyenne nationale : 268 kilos)
- Les apports en déchèterie : Monsieur PUYDOYEUX précise que les apports en déchèteries constituent désormais une problématique nationale, étant devenue la première production de déchets des ménages. En 7 ans, ces apports ont progressés de 25%, engendrant une importante augmentation de la TGAP (Taxe Globale sur les Activités Polluantes). Cela traduit néanmoins un effort de valorisation poussé de la part de la collectivité et des charentais.
- Le verre : le geste de tri du verre se maintient depuis plusieurs années.

Prévention et concertation :

Monsieur PUYDOYEUX souligne les nombreuses actions de CALITOM en matière de prévention et présente l'objectif charentais de faire baisser de 20% la production de déchets d'ici 2025. CALITOM est en train d'étudier un programme qui permettra d'atteindre cet objectif, via la création d'un comité départemental de coordination des Actions de prévention appelé comité -20% déchets.

Ramassage des ordures ménagères :

Monsieur PUYDOYEUX rappelle que l'ex CDC Tude Dronne avait fait le choix d'opter pour le passage à la robotisation, contrairement à la CDC Horte et Lavalette qui a préféré espacer les ramassages.

Cette robotisation, dont le prestataire est Suez, et non CALITOM, devait être effective au 1^{er} janvier 2018 mais a pris du retard.

4. Proposition d'acquisition de parcelles appartenant à la commune, au lieu-dit « Chez Jambon », commune déléguée d'Aignes-et-Puypéroux

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Franck DESOUBZDANNE, dans son courrier du 24/09/18, émet le souhait d'acquérir la maison et les dépendances de Madame MOON (épouse FILLIN) au lieu-dit « Chez Jambon », à Aignes, à la condition que la commune accepte de lui vendre les parcelles 88 et 749, ainsi qu'une portion d'un chemin rural, pour une superficie totale d'environ 220m².

Cela permettrait ainsi de faciliter l'accès aux bâtiments, notamment lors de travaux d'aménagement.

En outre, Monsieur le Maire indique que cette demande avait déjà été formulée par les propriétaires des immeubles en face de ces parcelles. A l'époque, la commune d'Aignes avait refusé la vente.

**Monsieur le Maire propose au Conseil d'organiser une rencontre sur site avec la commission urbanisme, Monsieur DESOUBZDANNE et les riverains.
Le Conseil approuve.**

5. Attribution d'aide financière à la rénovation de façades

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir reçu une demande de subvention de la part de Monsieur REMAZEILLES, propriétaire de l'immeuble 2 rue du château, dans le cadre de la restauration de la façade.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en 2016, la commune de Montmoreau-Saint-Cybard avait instauré une « attribution financière municipale à la rénovation de façades ».

Monsieur le Maire en présente au Conseil les modalités :

Les bénéficiaires :

- Propriétaires de maisons individuelles, appartements, immeubles ou commerces.
- Pour MONTMOREAU : bâtiment dans un rayon de 500 mètres autour de l'église de Montmoreau et construit depuis plus de 70 ans
- Pour ST-CYBARD : bâtiment dans un rayon de 500 mètres autour de l'église de St-Cybard et construit depuis plus de 70 ans
- Sont exclus l'Etat, les collectivités territoriales, les EPCI, les Organismes publics et sociétés d'économie mixte et sociétés HLM.

Travaux subventionnés :

- La façade doit donner sur la rue
- Travaux éligibles : ravalement, sablage, gommage, entourage en pierre
- Délai de 5 ans entre 2 demandes sur un même bâtiment
- Réalisation des travaux par un professionnel ou artisan
- Aide accordée dans la limite du crédit annuel ouvert au budget de la commune

Travaux exclus :

- menuiseries, peintures, toitures
- les opérations neuves de construction

Formalités d'urbanisme : une déclaration préalable de travaux a dû être déposée et accordée, les travaux étant conformes à cette autorisation.

Montant de l'aide : 30% de la facture acquittée, plafonnée à 1 500€

Versement de l'aide : Le dossier de demande doit être déposé dans les 9 mois suivant la fin des travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Renouveler ce dispositif**
- **D'attribuer cette aide aux bâtiments situés dans un rayon de 500 mètres autour de l'église Saint Denys de Montmoreau-Saint-Cybard et de 200 mètres autour des églises d'Aignes-et-Puypéroux, Saint-Amant, Saint-Eutrope, Saint-Laurent et Saint-Cybard.**

6. Adhésion de syndicats mixtes fermés au Centre De Gestion

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les comités syndicaux des syndicats mixtes fermés suivants ont sollicité l'adhésion volontaire de leur établissement au Centre de Gestion :

- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Charente Amont,
- Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture et Auge,
- Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières Bandiat Tardoire et Bonnieure,
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval
- Syndicat Mixte des Bassins Argentor-Izonne et Son-Sonnette
- Syndicat Mixte du Bassin des Rivières de l'Angoumois
- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Né

Monsieur le Maire précise qu'il peut être fait opposition à une telle demande par les 2/3 des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les ¾ des fonctionnaires concernés ou par les ¾ de ces collectivités et établissements représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de ces syndicats au CDG.

7. Retrait de la commune de Rougnac de la CDC Lavalette Tude Dronne

Monsieur le Maire informe que Madame la Maire de Rougnac a décidé d'annuler le retrait de Rougnac de la CDC.

8. Création et suppression de poste dans le cadre d'un avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un des agents technique, qui est également un agent intercommunal (16h/35h à Gurat, 14h/35h à Montmoreau et 5h/35 à Vaux Lavalette) se voit bénéficier d'un avancement de grade, sur proposition de son employeur principal, GURAT.

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion précise que les agents intercommunaux bénéficient maintenant d'un même déroulement de carrière sur tous les emplois détenus dans leurs différentes collectivités.

Il convient par conséquent de suivre la proposition de Gurat et l'avis favorable du Comité Technique émis le 01/10/2018, pour un avancement de grade au 01/11/2018.

Coût pour la commune :

	Coût du salaire avant avancement de grade	Coût du salaire après avancement de grade
Salaire brut	689.61 €	730.84 €
Charges patronales	315.07 €	335.18 €
Total	1004.68 €	1066.02 €
Soit un coût supplémentaire mensuel de 61.34 €		

Il convient donc d'ouvrir le poste suivant :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe à temps non complet (14/35),

ET de fermer le poste correspondant suivant :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (14/35),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la création de ce poste et la fermeture du poste correspondant avec pour date d'effet le 01/11/2018.

9. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade – adjoints techniques territoriaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Après en avoir délibéré et vu l'avis du Comité Technique réuni le 01 octobre 2018, le Conseil Municipal décide de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	100

10. Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative relative à des opérations d'ordre.

Il s'agit d'opérations d'ordre où il avait déjà été prévu 40000€ pour la réintégration de frais d'étude passés en chapitre 20. Ces frais doivent être passés au chapitre 23 pour travaux en cours (tant que les travaux n'ont pas débuté, nous sommes obligés de payer en chapitre 20)

Ces frais d'étude sont ceux relatifs à l'aménagement de la RD674, la salle d'Aignes et l'aménagement de St-Laurent.

Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
CHAP 041	CHAP 041
2031 : +34500€	2313 : +21600€
2033 : +1600€	2315 : +14500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire ces montants au budget.

11. Indemnité de Conseil allouée au receveur municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir reçu le décompte de l'indemnité de Conseil 2018 du trésorier Monsieur ETHEVENIN.

Monsieur le Maire présente au Conseil ce décompte : 500.18€ d'indemnité annuelle + 45.73€ d'indemnité de budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer au receveur municipal les deux indemnités demandées.

Questions diverses

Maison BEC

Monsieur VINET informe le Conseil qu'un acheteur potentiel s'est présenté pour l'achat de la maison BEC. Il rappelle que la commune a déjà réalisé environ 41 000€ de travaux pour la mise en sécurité de cette maison.

La commune avait déposé une hypothèque sur ce bâtiment et est donc prioritaire sur les bénéficiaires de la vente.

Le Conseil propose une mise à prix de 30 000€.

DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution d'une dotation de 77 417.58€ dans le cadre de l'aménagement du bourg de Saint-Laurent-de-Belzagot.

Visite des archives municipales

Monsieur le Maire informe que le service des archives départementales va procéder à une visite d'évaluation des archives de la commune le 18/10.

Demande de concession

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame BOUYSSOU épouse SARAZIN souhaite acquérir une concession dans le cimetière de Montmoreau.

Ayant des attaches familiales à proximité et étant née à Montmoreau, sa demande rentre dans le cadre de l'article 2 des dispositions générales, validé par la délibération du 07/03/2018, **le Conseil approuve.**

Noël des enfants et Noël des aînés

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune déléguée procède selon ses habitudes jusqu'en 2020. L'achat des colis pour les personnes âgées sera groupé pour Montmoreau, Aignes et Saint-Amant.

Demande de Mr et Mme BAUDOIN – chats errants

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr et Mme BAUDOIN adressé à la mairie. Ils demandent que la commune prenne en charge la facture de stérilisation d'un chat qu'ils ont recueilli, pour un montant de 67€.

Le Conseil refuse.

Garde particulier

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait approuvé la présence d'un garde particulier sur la commune.

Monsieur Guy NIORD est désormais assermenté.

Dans la mesure où il est habilité à dresser des amendes, il est nécessaire de créer une régie.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur NIORD demande que la commune prenne en charge ses frais d'équipement règlementaire, pour un montant d'environ 300€.

Le Conseil approuve.

Local des errants

Monsieur VINET expose que le local des errants, situé dans le bâtiment de la mairie de Montmoreau, est géré par l'AFUS16 (association œuvrant pour l'urgence sociale), selon une convention avec la commune il y a plusieurs années. Ce local a subi de nombreuses dégradations.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de mettre fin à la convention avec le 115 afin de récupérer la gestion du local.

Le Conseil approuve.

Ecole de Saint-Amant : projet d'installation de ralentisseurs

Monsieur PUYDOYEUX, responsable voirie sur Saint-Amant, informe avoir reçu des remarques quant à la vitesse excessive des voitures devant l'école.

Contact a ainsi été pris avec l'ADA qui a proposé de réaliser une étude de mesure de vitesse dans un premier temps. Cette étude débutera après les vacances de la Toussaint et durera une semaine.

Fin de la séance à 22h45